

## STAGE CONTRACTUELS

La section académique du Snes-FSU organise un stage d'une journée pour les contractuels, syndiqués ou non syndiqués le 23 novembre à Dijon.

### Pourquoi ce stage ?

- Pour vous informer, répondre à vos questions, quelle que soit la nature de vos interrogations (rémunération, formation, perspectives, concours, droits, obligations...)
- Rencontrer d'autres contractuels et envisager collectivement des actions (courrier à la rectrice, rencontre avec des élus etc...), ne pas rester isolé.
- Comprendre à quoi sert le syndicat.

Ce stage sera animé par Félicité Montagnac qui milite au secteur « Non Titulaires » au Snes national.

Vous trouverez ci-dessous la demande à reproduire et à transmettre au secrétariat de votre établissement avant les vacances de la Toussaint (la demande doit en effet être déposée au moins un mois avant). **Attention les délais sont courts !**

**Ce congé de formation syndical est de droit. Il ne peut vous être refusé à condition de déposer la demande dans les temps.** Chaque personnel, titulaire ou non titulaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an.

N'oubliez pas non plus de signaler votre venue au Snes-FSU ([s3dij@snes.edu](mailto:s3dij@snes.edu)) pour des raisons d'organisation.

Les frais de déplacement seront pris en charge pour les syndiqués. N'oubliez pas de co-voiturer si cela vous est possible.

A bientôt donc,

Isabelle Cheviet, responsable du secteur Non Titulaires au Snes-FSU Dijon.

-----  
Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence- Congé pour formation syndicale (à reproduire et à remettre à votre chef d'établissement) – **Demande impérative avant 20 octobre 2017 (avant les vacances d'automne).**

Nom Prénom

Grade et fonction Etablissement

A Madame la Rectrice

S/C de M. (1)

Conformément aux dispositions de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée **du 23 novembre 2017** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à **DIJON**. Il est organisé par la section académique du Snes-FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au JORF du 30 janvier 2009).

A

le

Signature